



FORMATION INITIALE, PROFESSIONNELLE ET CONTINUE DES EDUCATEURS



INSTITUT RÉGIONAL
DE FORMATION
DU BASKETBALL
HAUTS-DE-FRANCE

2017-2018



SOMMAIRE

« Je souhaite encadrer bénévolement dans un club, les diplômes fédéraux sont privilégiés »	3
« J'encadre dans mon club. Je souhaite être rémunéré, les diplômes professionnels sont privilégiés »	4
« J'ai une expérience, je souhaite la faire valider grâce à la VAE »	5
« Je souhaite connaître l'offre régionale »	7
« Je souhaite connaître le statut de l'entraîneur »	8
« Je souhaite revalider mon diplôme d'entraîneur »	12
« Je souhaite faire une formation professionnelle »	13
« Je souhaite savoir comment financer mon action de formation »	18

REGLEMENTATION

Code du sport

Article L212-1

« Seuls peuvent, contre rémunération, enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive ou entraîner ses pratiquants, à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle, les titulaires d'un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification. »

Annuaire officiel

Statut de l'entraîneur : Préambule

« ... garantir un niveau d'encadrement minimal dans tous les championnats permettant d'assurer la délivrance de prestations techniques de qualité »

Mon activité et les diplômes associés de la FFBB

Mon métier	Mon public, ma structure		Bénévolement	Contre rémunération	
			Brevet Fédéral	Diplôme ou Certificat	
J'entraîne	Des joueuses / joueurs professionnels			DEPB	
	A plein temps	Un club en Championnat de France		DEFB	
		Une ou plusieurs structures		DE.JEPS	
	A titre accessoire	Une équipe en championnat de France ou (NM3/NF3 NF2)		CQP.TSBB	CQP.TSBB
		Un club sans équipe en championnat de France		Selon statut régional de l'entraîneur	CQP.TSBB
		Une équipe en championnat Régional		Selon statut régional de l'entraîneur	CQP.TSBB
J'anime	A plein temps		BP-JEPS Sports Collectifs		
	Occasionnellement		BP-JEPS Mention Basketball		
			Animateur Club	BP.JEPS Sports Collectifs	
			Animateur mini-basket	BP.JEPS Mention Basketball	

LA FORMATION INITIALE : LES DIPLOMES FEDERAUX

« Je souhaite encadrer bénévolement dans un club, les diplômés fédéraux sont privilégiés »

ITINERAIRE FORMATION INITIALE

ANIMER

ANIMATEUR

MINI

CLUB

INITIER AUX FONDAMENTAUX
ASPECTS LUDIQUES
ASPECTS ORGANISATIONNELS

16 ANS

DIRIGER UN ENTRAINEMENT

INITIATEUR

PERFECTIONNER LES FONDAMENTAUX
INDIVIDUELS DANS LE JEU

PSC1

Tous les candidats ayant passé le diplôme initiateur, et ce quel que soit leur choix futur de formation (filière classique ou filière CQP), **devrons être titulaire du PSC1** pour pouvoir poursuivre leur formation.

CQP TSRBB

Présentiel 1 (40h)

Stage 1 (105h)

Module 1 (15h)

Présentiel 2 (45h)

Module 2 (15h)

Stage 2 (105h)

+ FOAD (35h)

Si arrêt du candidat =
entraîneur jeune

PROCEDURE DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS

SUR 3 SAISONS

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

« J'encadre dans mon club mais pas à plein temps. Je souhaite être rémunéré, le CQP répond à mes besoins. Je peux encadrer jusqu'en Nationale 3 »

« Je souhaite encadrer des jeunes dans un club et en faire mon métier à plein temps, je m'oriente vers un brevet professionnel »

« Je souhaite entraîner dans un club du championnat de France et en faire mon métier à plein temps, je m'oriente vers un diplôme d'état »

« J'envisage d'entraîner à plein temps dans un club du championnat de France avec des joueurs sous contrat, j'encadre des joueurs aspirant à devenir professionnel, je m'orienterai vers le diplôme d'état supérieur »

FORMATION INITIALE

CQP - P3

LR

CQP - P2
ENTRAINEUR REGION

LR

CQP - P1
ENTRAINEUR JEUNE

LR

INITIATEUR

CD

ANIMATEUR CLUB

CC

ANIMATEUR MINI

CD

CQP.TSBB

LR

FORMATION PROFESSIONNELLE

DES.JEPS

F

DE. JEPS

F

BP. JEPS BB

LR

BP. JEPS
Sport Co BB

OF

CD : Comité Départemental

LR : Ligue Régionale

F : Fédération Française de Basketball

OF : Organisme de formation

CC : Club conventionné via C.T.S

RECONNAISSANCE DES ACQUIS, ALLEGEMENTS ET EQUIVALENCES

Pour les diplômes fédéraux

ETUDIANTS - STAPS				
Profil du demandeur	Pièces à fournir (certif. Conformés)	Niveau dispense accordée	Nécessité d'une évaluation	Niveau d'entrée Formation initiale
Titulaire Licence 1	- Photocopie examen licence 1 - Attestation option basket	ANIMATEUR	NON	INITIATEUR
Titulaire Licence 2	- Photocopie examen licence 2 - Attestation option basket	INITIATEUR	OUI - évaluation initiateur	ENTRAINEUR JEUNE

JOUEURS					
Profil du demandeur	Pièces à fournir (certif. conformes)	Niveau dispense accordée		Nécessité d'une évaluation	Niveau d'entrée formation initiale
ESPOIRS Joueurs/joueuses de Ch de France	Centre de formation	Attestation LNB	ANIMATEUR	NON	INITIATEUR
	International Jeunes	Attestation DTBN			
	Joueurs (euses) de N2, N3	Attestation CTS			
Pôle Espoirs		Attestation du CTS responsable du Pôle	ANIMATEUR	NON	INITIATEUR

ENSEIGNANTS				
Profil du demandeur	Pièces à fournir (certif. conformes)	Niveau dispense accordée	Nécessité d'une évaluation	Niveau d'entrée formation initiale
De l'Education Nationale	Justificatif de la qualité d'enseignant	ANIMATEUR	NON	INITIATEUR
D'une collectivité locale	Attestation municipale	INITIATEUR	NON	CQP P1
Breveté d'Etat ou DE d'une autre discipline	Copie du diplôme B. E		NON Participation recommandée initiateur	

Pour les diplômes professionnels

« Je suis titulaire du BREVAT D'ETAT 2^{ème} degré complet, l'équivalence est automatique je n'ai aucune démarche à faire »

Pour les CQP TSRBB

Condition d'allègement du CQP TSRBB.

Profil du demandeur		Pièces à fournir	Validation partielle niveau d'entrée de formation
ETUDIANTS EN SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES			
Titulaire Licence 3		- Photocopie examen licence 3 - Attestation option basket	Formation présentiel 1
Professeur EPS (CAPEPS)		- Photocopie diplôme - Attestation option basket	Formation présentiel 2
JOUEURS			
PRO A ↕	En activité	Attestation par la LNB de la situation de joueur professionnel	Formation en présentiel 2
PROB ↕	En arrêt depuis -5ans	Attestation par la LNB d'une participation de 100 matchs minimum	
LFB	En arrêt depuis +5ans	Attestation par la LNB d'une activité de joueur professionnel	Formation en présentiel 1
NF1 NM1	En activité	Attestation du Président de la Commission Sportive Fédérale	
ENSEIGNANTS			
D'une collectivité Locale Breveté d'Etat d'une autre discipline		Attestation Municipale Copie du diplôme B. E	Formation présentiel 1

LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (VAE)

Les démarches :

Tout diplôme professionnel peut s'obtenir par VAE. Toutefois, cette démarche nécessite un accompagnement.

CQP TSBB : dossier à télécharger sur le site FFBB

DE et DES : dossier à retirer auprès de la DRJSCS

} + prendre contact avec la Ligue Régionale des Hauts de France

OFFRE de FORMATION

Les deux premiers niveaux de la formation initiale sont délégués aux Comités Départementaux

Comité Départemental	Contact responsable	Formations dispensées
<p>Aisne CD02</p> 	<p>Jean Luc JUPIN CTF ctf02basket@gmail.com</p>	<p>Animateur</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nord/St Quentin-Laon - Sud/Soissons-Château T <p>Initiateur</p>
<p>Nord CD59</p> 	<p>Ludovic PUIGCERBER CTF cd59cadres@nordbasket.com</p>	<p>Animateur</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maritime - Métropole - Flandres - Valenciennois - Douaisis - Cambrésis <p>Initiateur</p> <ul style="list-style-type: none"> - Stage rentrée - Modulaire
<p>Oise CD60</p> 	<p>Gérard LELARGE CTF ctfoise-basketball@orange.fr</p>	<p>Animateur</p> <ul style="list-style-type: none"> - 60-Ouest - 60-Centre - 60-Sud - 60-Est <p>Initiateur</p>
<p>Pas de Calais CD62</p> 	<p>Frédérique DAMIENS CTF cd62technique@orange.fr</p>	<p>Animateur</p> <ul style="list-style-type: none"> - Calaisis - Boulonnais - Artois - Béthunois <p>Initiateur</p> <ul style="list-style-type: none"> - Opale - Intérieur
<p>Somme CD80</p> 	<p>David HALEINE CTF d.haleine@orange.fr</p>	<p>Animateur</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ouest - SOMME - Est - SOMME - Gd Amiénois <p>Initiateur</p>

STATUT DE L'ENTRAINEUR

Annuaire officiel

Statut de l'entraîneur : Préambule



OBJECTIFS STATUT DU TECHNICIEN

Le statut du technicien a pour principal objectif de garantir un encadrement minimal adapté pour les clubs évoluant dans les championnats régionaux jeunes, le championnat de France de la FFBB ou le championnat professionnel de la LNB permettant d'assurer :

- La formation des jeunes joueuses et joueurs accueillies dans le centre de formation ou dans les équipes réserves,
- La sécurité de l'ensemble des pratiquants,
- La prise en compte des exigences spécifiques aux championnats dans lesquels évolue le club.

Afin de répondre à cet objectif commun, il apparaît nécessaire de :

- Favoriser le fonctionnement en staff technique au sein d'un club
- Encourager les membres du staff technique à se former tout au long de leur carrière
- Valoriser les fonctions de techniciens

Deux conditions :

1. Etre titulaire d'un diplôme ou en cours de formation.
2. Revalider son diplôme d'entraîneur

Au niveau National, les diplômes requis sont : Secteur masculin

CHAMPIONNAT	ENTRAINEUR	ENTRAINEUR ADJOINT
PROA	DEPB	DEPB OU DEFB+DAVB OUDEFB+DPPBB
PROB	DEPB	DEFB
Championnat Espoirs LNB	DEPB	DEFB OU BEES1
NM1	DEPB	DEFB
NM2	DEFB	
NM3	CQP.TSBB	
U18 ELITE	DEFB	CQP.TSBB
U15 ELITE	DEFB	CQP P1

Secteur féminin

CHAMPIONNAT	ENTRAINEUR	ENTRAINEUR ADJOINT
LFB	DEPB	DEFB
LF2	DEFB	
NF1	DEFB	
NF2	CQP.TSBB	
NF3	CQP.TSBB	
U18 ELITE	DEFB	CQP.TSBB
U15 ELITE	DEFB	CQP P1

DEFB : Diplôme d'Entraîneur Fédéral de Basketball

DEPB : Diplôme d'Entraîneur Professionnel de Basketball

DAVB : Diplôme d'Assistant Vidéo de Basketball

DPPBB : Diplôme de Préparation Physique de Basketball

Statut de l'Equipe Technique Club Hauts de France

Objectifs

- Garder l'objectif de qualité,
- Donner une égale importance aux championnats séniors et jeunes,
- Globaliser par club pour lui donner la possibilité de conduire sa politique technique,
- Abandonner les sanctions sportives,
- Simplifier les contrôles

Championnats concernés

Tous les championnats régionaux, excepté la PRE NATIONALE, gérée par les contraintes fédérales (obligation CQP), soient les championnats:

- Excellence et Promotion Régionale seniors masculins et féminins
- U20 Elite Masculin
- U17 masculin et U18 féminin
- U15 masculin et féminin
- U13 masculin et féminin

Disposition reconduite pour les clubs montants

- Les équipes qui accèdent en séniors LIGUE ne sont pas comptabilisées lors de leur première saison dans le décompte des équipes (= club montant).
- Dans les championnats « jeunes » l'inscription en « région » est volontaire et le statut s'applique à tous dès la première saison.

NB / Championnat Pré Nationale : se reporter au règlement fédéral NM3 et NF3.

Principes du Fonctionnement

- Le club déclare un staff par filière (= l'ensemble de ses équipes, masculins OU féminins)
- Club mixte déclare 2 filières
- Selon le nombre d'équipes :
 - ✚ 1 nombre d'entraîneurs diplômés à posséder à hauteur de 4 points par équipe engagée en Championnat Régional
 - ✚ 1 nombre de points coaches à globaliser à hauteur de 4 points par équipe engagée en Championnat Régional
- Le club déclare son staff en début de championnat, il peut faire des **PERMUTATIONS en INTERNE**
- 2 listes modificatives sont autorisées dans la saison. (ajouts, retraits, changements)
- Il n'y a pas de pénalités sportives mais uniquement des pénalités financières.

Les obligations prévues pour 2018-2020

nombre d'équipes en championnat régional	nombre d'entraîneurs MINIMUM exigé	nombre maxi	nombre de points exigé	
Par filière F ou M	avec au moins le diplôme initiateur pour chacun		points	Exemples Il en existe de multiples
1	1	3	4	1 P2 new exemple 1P1 / 1 Init Ou 2 init F.
2	3	4	8	2 P1 + 2 Init. 1 BE1 + 2 Init.
3	4	5	12	4 P1 1 BE1 + 2P1 + 2 init 1 P2 + 1P1 + 3 init
4	5	7	16	1 BE1 + 3P1 + 1 Init. 1 P2 + 3 P1 + 3 Init. 1 BE1 + 2P1 + 4 init
5	6	8	20	1 BE1 + 1 CQP + 3 P1 6 P1 + 2 Init.
6	7	10	24	2 CQP + 4 P1 + 2 Init. 1 DE + 2 P2 + 2 P1 + 3 Init. Cas peu probable sur une filière
7	8	11	28	Cas impossible aujourd'hui

Valorisation des entraîneurs

- ❖ Les niveaux de diplômes sont donc comptabilisés en début de saison (à partir du diplôme Initiateur, car l'Animateur est une formation de base destinée à encadrer le Mini basket).
- ❖ Exception faite des entraîneurs en formation professionnelle (CQP ou DE), fournir contrat travail + inscription en formation, compte pour le diplôme qu'ils préparent.
- ❖ Les entraîneurs inscrits dans la liste doivent **TOUS être présents à la Journée Annuelle de Pré Saison (JAPS) pour être comptabilisés.**
- ❖ Les entraîneurs déclarés dans le staff en responsabilité d'équipe, doivent être présents au minimum sur 16 journées de championnat pendant la ou les phases régulières (hors cas de force majeure)
- ❖ 1 entraîneur peut faire partie de 2 listes (donc masculin & féminin au sein d'un même club ou 1 liste dans 2 clubs différents)
- ❖ Un entraîneur pourra être noté face à 2 équipes de la liste et rapporter deux fois ses points. Dans ce cas, le nombre de rencontres dues sera doublé soit 32 sur la saison. Il n'y a pas de dérogation supplémentaire à l'absence d'entraîneur.

Diplômes	Valorisation en points	Bonus Féminisation
Initiateur	1	+ 1 point si entraîneur féminin
P1	3	
P2	4	
CQP	5	
BE1	6	
DE	7	
BE2/DES	8	

Obligations de déclaration

- 1/ La liste devra être déposée au plus tard pour le 1^{er} septembre de la saison en cours.
- 2/ Le contrôle de points sera fait « a priori » et les clubs non en règle seront pénalisés d'une (ou plusieurs absences, selon le cas) pour les entraîneurs manquants par journée de championnat.
- 3/ La liste comportera pour chaque filière au sein du club :
 - Les entraîneurs principaux, **les plus diplômés obligatoirement** intervenant dans la filière en **nombre exactement équivalent au nombre d'équipes engagées**, ils sont pris en compte pour le calcul du nombre de point de la filière → **ils sont soumis à l'obligation des 16 matches chacun dans la filière**. Ils sont interchangeable.
 - Les entraîneurs complémentaires, niveau de diplôme obligatoirement inférieur ou égal au dernier de la liste principale, dans la limite du nombre autorisé (voir tableau), ils sont pris en compte pour le calcul du nombre de points de la filière → ils sont habilités à figurer sur les feuilles pour suppléer les entraîneurs principaux.
 - En plus de la liste des entraîneurs complémentaires, les clubs peuvent proposer des entraîneurs de niveau CQP Complet minimum à condition que ceux-ci soient licenciés dans le club. Quel que soit le nombre de « jokers **UN SEUL POINT** sera ajouté dans le calcul de la filière → ils sont habilités à figurer sur les feuilles pour suppléer les entraîneurs principaux.

NB : Si égalité diplôme, le club choisit qui celui qui est en liste principale, et celui qui est en liste complémentaire

NB : Si le coach évolue en Pré Nationale (ou fédéral) ET dans 1 filière obligation de présence sur les 2 championnats !

FORMATION CONTINUE

Les principes généraux :

- La revalidation n'est pas liée au diplôme mais au championnat
- La revalidation est valable pour une saison sportive (jusqu'au

31/08) En Hauts de France : différentes possibilités de revalidation

- Participer à la Journée Annuelle de Pré Saison (JAPS)
- Participer à un colloque agréé par la Ligue Régionale
- Être membre de l'Equipe Technique Régionale*
- Être membre d'une Equipe Technique

Départementale*

**Sous réserve de la liste validée par le C.T.S. coordinateur*

Revalidation par les séminaires annuels :

La direction technique nationale organise **les séminaires annuels** pour les entraîneurs dont le club évolue à un certain niveau.

Les ligues régionales sont incitées à accueillir sur les journées de formation ou sur leur offre de formation continue les autres entraîneurs.

Niveau national - Séminaire annuel	Niveau national -Revalidation en Région
LFB L2/NF1 NM1 NM2 U15 Elite (H&F) U18 Elite (H&F) Centre de Formation des Centres Professionnel (secteur masculin et féminin)	NF2/NF3 NM3

Pour les séminaires annuels, la direction technique nationale organise un séminaire annuel d'une journée et demi par division pour les entraîneurs. Cette journée est axée sur les problématiques de la division (arbitrage, règles particulières de fonctionnement, aspects sportifs particuliers, orientations de la DTBN sur le public, examen des besoins spécifiques des entraîneurs notamment en matière de formation, ...)

Sont concernés par la participation aux séminaires annuels :

- En NM1 et LFB, l'entraîneur de l'équipe et son assistant
- Dans les autres championnats et les centres de formation, l'entraîneur.



Formation Continue Hauts de France

Le recyclage concerne TOUS LES ENTRAÎNEURS qui souhaite figurer sur la liste déclarative du statut d'Equipe Technique Club (staff) qu'il soit sur la liste **PRINCIPALE, COMPLEMENTAIRE ou en tant que JOKER**. La date limite de revalidation est fixée **au 31/12 de chaque saison**.

Au-delà de cette date toute personne officiant en championnat régional Hauts de France (jeunes ou seniors) doit être revalidée. Les entraîneurs qui n'auraient pas pu participer à leurs modules respectifs pour une raison majeure et justifiée doivent envoyer un courrier justificatif à la Ligue Régionale Hauts de France. Ils seront informés des suites données après décision du Bureau Directeur. A ce titre une dernière action de rattrapage sera mise en place durant les congés de Noël à destination exclusive des entraîneurs ayant reçu l'aval du Comité Directeur suite à une absence pour raison majeure (avec justificatif) lors de la revalidation programmée.

J'entraîne en...	Je dois participer à	Modalité	Où, quand ?	Inscription, date limite	Tarif
U13 et U15 Région	JAPS Jeune	1 date fixe	à Montdidier (80) pendant le CIC U14	Antenne Picardie avant le 15/09	30€
U17M/U18 F U20 Elite M R2 ou R3	JAPS	1 journée au choix	1 ^{er} week-end septembre OU Samedi des Automnales	Ligue Hauts de France avant le 15/08	30€
R1 (Pré Nationale) NF3, NM3 NF2	WEPS	2 journées : (1 fixe + 1 au choix)		Ligue Hauts de France avant le 15/09	130€
		1 fixe	Dimanche des Automnales		
		1 au choix	1 ^{er} week-end septembre OU CIC U14 vacances toussaint OU Samedi des automnales		

Pour les entraîneurs officiant dans plusieurs championnats soumis à des revalidations différenciées, c'est la revalidation la plus élevée qui l'emporte : Action fédérale > WEPS > JAPS. Toutefois, **l'échéance de revalidation étant fixée au 31/12/2018** pour tous les championnats relevant de la Ligue Régionale des Hauts de France, il sera demandé aux personnes dont la revalidation aurait lieu après de se conformer aux dispositions régionales.

Pour les entraîneurs relevant de la Journée Annuelle de Pré Saison qui officient en championnat jeune ET parallèlement en championnat senior, il ne leur sera imposé qu'une seule journée JAPS, c'est la JAPS Jeune qui doit être priorisée tant que possible.

Pour les entraîneurs relevant du Week-End de Pré Saison qui officient en championnat jeune ET parallèlement en championnat senior, il leur sera demandé de participer à la journée obligatoire du WEPS ainsi qu'à la journée JAPS Jeune autant que faire se peut.

Pour les entraîneurs U15 Championnat de France et leurs assistants : recyclage fédéral + a minima JAPS du 09/09 + si possible stage rentrée Pôle Espoirs fin août (et éventuellement tournoi U15 Elite à la toussaint)

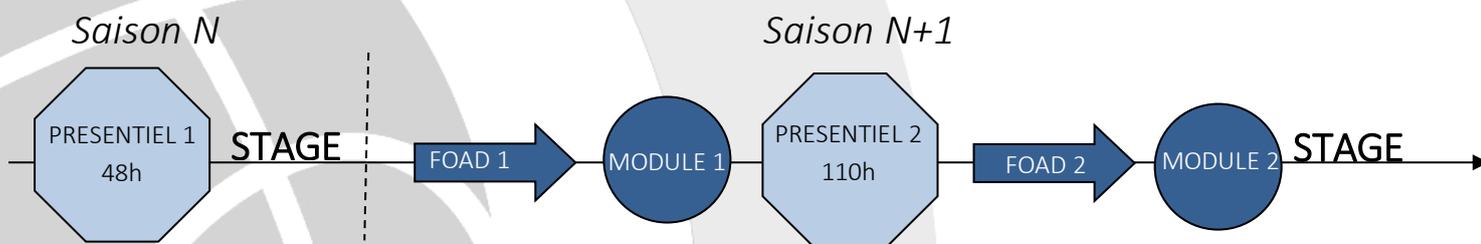
CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (CQP)

Ce CQP de Technicien Sportif de Basket Ball permet d'exercer l'activité d'éducateur sportif à raison de 360h/an.

Conditions :

- Etre titulaire du PSC1
- Attester d'une pratique de basket de 100h
- Justifier d'une expérience d'encadrement de 200h attestée par le représentant/ responsable de la structure
- Etre titulaire du diplôme fédéral Initiateur

Durée de la formation : 158h de formation répartie sur 16 jours de formation + 105h de stage accompagnée d'un tuteur.



FOAD : Formation à distance

Présentiel 1 (EJ) :

Modules spécifiques & collectifs EJ (dates possibles) – 2 modules à faire au minimum
25 Nov. – 28 Janv. – 10 Mars – 2 avril.

Modules Fondamentaux (dates possibles) – 2 modules à faire au minimum.
21 Oct. – 5 Janv. – 11 Mars – 23 Avril.

Modules Pré Collectifs (dates possibles) – 2 modules à faire au minimum.
26 Nov. – 27 Janv. – 24 Février - 22 Avril.

Evaluation : Epreuves de réglementation & vidéo / statistiques : 8 mai 2018,
Epreuve pédagogique sur site à compter du 14 mai 2018

MODULES COMPLEMENTAIRES / FORMATION CQP

Préparation du sportif : 28 Oct. (8h30-18h00) et 29 Oct. 2017 (8h30-12h30)

Coaching / Projet de jeu: 6 Janv. (8h30-18h00) et 7 Janv. 2018 (8h30-12h30)

Outils de l'entraîneur : 31 Mars (8h30-18h00) et 1er avril 2018 (8h30 – 12h30)

Présentiel 2 et 3 (*comprenant 2 modules*) :

Modules spécifiques et collectifs ER (dates possibles) – 3 modules à faire au minimum
22 Oct. – 23 Déc. – 25 Février - 2 Avril – 21 Avril.

Modules Fondamentaux (dates possibles) – 1 module à faire au minimum.
21 Oct. – 5 Janv. – 11 Mars – 23 Avril.

Modules Pré Collectifs (dates possibles) – 2 modules à faire au minimum.
26 Nov. – 27 Janv. – 24 Février - 22 Avril.

Evaluation pédagogique sur site à partir du 4 avril 2018.

Evaluation réglementation & vidéo / statistiques : 8 mai 2018

LES TARIFS DU CQP

1640€ pour le total du CQP payé par les OPCA. 810€ pour les particuliers et les Clubs.

Détail des tarifs ci-dessous :

	Nombres d'heures	Tarifs CQP OPCA	Tarifs CQP Club/ particulier
Présentiel 1	48h	540€	270€
Présentiel 2 et 3	110h	1100€	540€
TOTAL	158H	1640 €	810€

Personne à contacter :

Olivier D'HALLUIN : fcts.odh@liguebasket5962.com - 06 20 84 42 65

BREVET PROFESSIONNEL

Formation professionnelle par alternance :

- 600 heures en centre de formation (Les lundis et mardis de Octobre à Juillet + 1 semaine complète/vacances scolaires)
- 400 heures d'alternance

Métier visé :

L'enseignant professionnel de basketball exerce son activité de manière autonome. Il met en œuvre des actions d'animation sportive, conduit des séances et des cycles d'initiation et de découverte, participe aux actions de communication et de promotion de sa structure d'emploi, accueille différents publics.

Tarif : 7500€ environ

Pré-requis :

- Etre âgé de 18 minimum
- Etre titulaire de l'Attestation de formation aux premiers secours (AFPS) ou de Prévention et de Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) ou de tout titre équivalent.

Personnes à contacter :

- **Olivier D'HALLUIN**(Conseiller Technique Sportif
 - cts.odh@liguebasket5962.com
 - 06 20 84 42 65
- **Laurent SERIS** (Formateur au CREPS)
 - laurent.seris@creps-wattignies.sports.gouv.fr

DEJEPS ET DEFB

4 centres de formation préparent à ces deux diplômes, dont un centre à Paris.

Formation professionnelle par alternance :

- 700 heures en centre de formation
- 500heures d'alternance

Métier visé :

Ils couvrent des emplois équivalents à un temps plein ou à un temps partiel. Il est donc destiné à :

- L'entraîneur de "seniors de niveau intermédiaire"
- L'entraîneur de "jeunes en formation vers le haut niveau"
- Le Conseiller Technique Fédéral (CTF)
- Le coordonnateur d'une structure

Tarif : 7200€ à 9600€

Pré-requis :

Pour se présenter aux tests de sélection de cette formation le candidat doit être :

- Titulaire du brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré, option « basket-ball »,
- Titulaire du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport spécialité « activités sport collectifs », mention « Basket-ball »
- Titulaire du Certificat de Qualification Professionnelle « Technicien Sportif Régional de Basket-ball », titulaire de l'unité d'enseignement « Prévention et Secours Civiques de niveau 1 » (PSC 1)
- Le joueur ou la joueuse professionnel ayant évolué au minimum pendant trois saisons sportives au sein des deux plus hauts niveaux de compétition en France ou à l'étranger, attesté par le directeur technique national du basket-ball.

Personne à contacter :

Olivier D'HALLUIN : fcts.odh@liguebasket5962.com - 06 20 84 42 65

DESJEPS ET DEPB

Cette formation répond aux exigences des entraîneurs de très haut niveau. Sa qualité repose non seulement sur l'expertise des intervenants mais également sur l'expérience des candidats, leur investissement et leur motivation.

Elle s'adresse aux entraîneurs et assistants ayant l'objectif d'intervenir :

- Sur les plus hauts niveaux des championnats français seniors (Pro A / Pro B / LFB)
- Sur les championnats européens : Euroligue et Euro-Coupe
- Sur les centres de formation
- Sur les championnats de NM1

Personne à contacter : Ivano BALLARINI (FFBB) 01 53 94 25 00

LES EQUIVALENCES DU PSC1

Diplômes équivalents au PSC1	<p>Attestation de formation aux premiers secours (A.F.P.S) Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgences (AFGSU) Attestation de formation complémentaire aux premiers secours avec matériel (AFCPSAM) Brevet d'Etat d'éducateur sportif (BEES) Brevet national de secourisme (BNS) Brevet national de premiers secours (BNPS) Brevet National de Sécurité et Sauvetage Aquatique (B.N.S.S.A) Certificat de sauveteur secouriste du travail (CSST) (1) Certificat de formation aux activités de premiers secours en équipe (C.F.A.P.S.E.) Le brevet de brancardier secouriste Le brevet de secouriste de la protection civile Premiers secours en équipe de niveau 1 (PSE1) Certificat de sécurité sauvetage délivré par la direction générale de l'aviation civile Brevet de surveillant de baignade (1) Arrêté du 5 décembre 2002 du Ministère de l'intérieur : Article 1 "...,les titulaires du certificat de sauveteur-secouriste du travail,..., à jour dans leurs obligations de formation continue sont réputés détenir l'attestation de formation aux premiers secours."</p>
Diplômes non équivalents au PSC1	<p>Attestation d'initiation aux gestes élémentaires de survie Brevet européen de premiers secours (BEPS) Certificat fédéral de premiers secours (CFPS) Certificat militaire d'aptitude aux gestes élémentaires de survie Initiation à l'alerte et aux premiers secours (IAPS) Initiation aux Premiers Secours (IPS) Initiation à la réduction des risques (IRR)</p>
Liste des professions qui dispensent de passer le PSC 1 (titulaires des diplômes d'état de)	<p>médecin chirurgien-dentiste pharmacien vétérinaire sage-femme infirmier(e) diplômé d'état</p>
Les diplômes ne donnant droit à aucune équivalence	<p>Tous les diplômes secouristes obtenus hors de France (sauf les formations monégasques qui sont les seules à être reconnues par la France) ; Le GES (Gestes Élémentaires de Survie), disparu en même temps que le BNS, n'est plus valable ; le diplôme d'état de masseur-kinésithérapeute</p>
Cas particuliers	<p>Le brevet européen de premiers secours, délivré par les sociétés européennes de Croix-Rouge, n'est pas admis en équivalence du PSC 1. Les titulaires de ce brevet obtenu à l'étranger doivent s'adresser auprès de la Croix-Rouge française pour connaître les conditions dans lesquelles celles-ci peuvent prendre en compte leurs acquis et leur délivrer l'attestation de formation aux premiers secours." <i>(Source : circulaire du 15 novembre 2002)</i></p>

COMMENT FINANCER UNE ACTION DE FORMATION

Les différents dispositifs relatifs à la formation professionnelle continue permettent à tous les publics de bénéficier d'une prise en charge financière pour suivre une action de formation.

- Je souhaite suivre une formation BP-JEPS, DE-JEPS, ou DES-JEPS pour évoluer professionnellement ? Je suis en CDI et je peux justifier d'un an d'ancienneté ou je suis en CDD et je peux justifier de 4 mois d'ancienneté
 - ➔ Je peux mobiliser les heures acquises au titre du Droit Individuel à la Formation (DIF) puis du CPF !
- Je suis en CDI et je possède une qualification insuffisante au regard du poste occupé selon les priorités de la branche ou je suis bénéficiaire de l'obligation d'emploi (handicapés, invalides).
 - ➔ Je peux bénéficier de la Période de Professionnalisation
- Je suis entraîneur salarié dans un club, titulaire du CQP basket-ball et je veux suivre la formation pour obtenir le DE-JEPS/DEFB ? Mon équipe monte en NMI ou LFB et j'ai besoin d'obtenir le DES-JEPS/DEPB ?
 - ➔ La formation peut être totalement financée par Unifformation !
- Je suis demandeur d'emploi, âgé de moins de 26 ans ou bénéficiaire du RSA ?
 - ➔ Des dispositifs de mise en relation avec les employeurs et de prise en charge spécifiques existent
 - o J'ai quitté le système scolaire depuis plus de 6 mois, je suis inscrit à Pôle Emploi ou dans une Mission Locale et je dispose d'une prescription de formation ainsi que d'un niveau de qualification inférieur à la formation inscrite (par ex : le Bac max. pour une formation BPJEPS)
 - ➔ Plan Régional de Formation ((Pass Formation du Conseil Régional) + les bénéficiaires du RSA peuvent être pris en charge par le Conseil Général de leur département d'origine
 - o Sous certaines conditions le Plan Local d'Insertion Économique (PLIE) peut participer au financement de certaines formations.
 - o Je suis demandeur d'emploi de 18 à 25 ans, inscrit à la Mission Locale ou demandeur d'emploi de 26 ans et plus, inscrit à Pôle Emploi ou bénéficiaire du RSA, de l'AAH, de l'ASS.
 - ➔ Je peux bénéficier d'un Contrat de Professionnalisation
 - o Je suis issu d'un quartier QPRV et en situation d'insertion professionnelle
 - ➔ Je peux bénéficier d'une prise en charge Césame
- Je suis bénévole dans une structure employeur adhérente à Unifformation ?
 - ➔ Je peux bénéficier d'une prise en charge des coûts pédagogiques et frais annexes afin de suivre une formation en lien avec mon mandat et mes responsabilités
- Je suis Président d'un club et je souhaite faire évoluer un salarié en lui permettant de travailler sur la vidéo (formation au DAVB, Longo Match) et/ou sur la Préparation Physique (formation au DPPB) ?
 - ➔ Je sollicite une prise en charge auprès d'Unifformation (OPCA de la branche sport) dans le cadre du plan de formation du club.
- Je suis joueuse/joueur professionnel(le) en fin de carrière ? Je souhaite me reconverter et devenir entraîneur ? (CDI: Justifier de 24 mois d'activité dont au moins 12 mois consécutifs / CDD: Avoir travaillé au moins 24 mois au cours des 5 dernières années, dont au moins 4 mois en CDD)
 - ➔ Je peux suivre une formation dans le cadre d'un Congé Individuel de Formation (CIF), tout en étant rémunéré par un Opacif. (La formation doit se dérouler au plus tard 12 mois après le terme du dernier contrat)

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE :

JE CONTACTE LE PÔLE FORMATION ET EMPLOI DE LA FFBB : KGUIBERT@FFBB.COM



CONTACT

Ligue Régionale Hauts de France de Basket
Espace Basket 59 / 62
30, Rue Albert Hermant
59133 PHALEMPIN
Tél. : 03.20.16.93.70
Email : hautsdefrancebasketball1@orange.fr